

# COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 18 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars, le Conseil Municipal de DINGY-SAINT-CLAIR, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Laurence AUDETTE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du Conseil Municipal : 11.03.2021

**Membres présents :** Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL, Catherine MARGUERET, Philippe GAULTIER, Myriam CADOUX, Laurent CHIABAUT, Sophie GRESILLON, Axelle JORCIN, Hubert JOUVENOD, Anne-Laurence MAZENQ, Josselin MAUXION, Marie Louise MENDY, Bruno PUECH, Anne ROCHE BOUVIER.

**Membres excusés ayant donné pouvoir :** Boris FOURNIER (pouvoir à Bruno PUECH).

**Madame le Maire** constate que le **quorum est atteint**, à savoir huit membres au moins.

Selon l'article L-2121-15 du CGCT, Josselin MAUXION a été élu secrétaire de séance, Danièle DUPERRIER-SIMOND étant auxiliaire du secrétaire de séance.

## **ADOPTION DU PROCES VERBAL DE SEANCE :**

**Madame le Maire** propose d'adopter le **procès-verbal de la séance publique du 04 février 2021.**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté.

*Madame le Maire félicite tout d'abord Laurent Chiabault pour l'arrivée du petit Gaël dans son foyer, elle remercie ensuite Monsieur Josselin Mauxion et Mme Duperrier pour la préparation budgétaire, ainsi que les entreprises pour leur collaboration et Monsieur le Trésorier pour son précieux concours dans la préparation des documents budgétaires présentés en séance.*

*Elle rappelle que l'analyse financière établie par M. le Trésorier sur la situation de la collectivité au 31.12.2020 a été transmise par mail à l'ensemble du Conseil municipal pour information. Elle précise que la capacité d'autofinancement dégagée en 2020 est particulièrement importante, ce qui est de bon augure dans la perspective du financement des investissements prévus.*

## **1-APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020- BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, FORET:**

*N°09/2021*

**Monsieur Josselin MAUXION, conseiller délégué aux finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur, il doit être voté préalablement au compte administratif.**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que les opérations de recettes et de dépenses sont régulières et suffisamment justifiées,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR,**

- **APPROUVE** les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020.
- **DIT** que ces comptes de gestion, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Mme le maire à signer les comptes de gestion du Trésorier.

## **2. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET PRINCIPAL, EAU, ASSAINISSEMENT, FORET :**

N°10/2021

Mme Laurence AUDETTE quitte la séance le Maire étant ordonnateur et ne devant pas, de par la loi, participer au vote du compte administratif.

**Monsieur Bruno DUMEIGNIL est élu Président de Séance. Il demande à M. Josselin MAUXION, conseiller délégué à la commission finances, de présenter la délibération :**

### **NOTE DE PRESENTATION**

Les comptes administratifs reprennent l'ensemble des opérations des budgets primitifs et des décisions modificatives d'un même exercice. Leur résultat reflète la gestion des finances de chaque budget communal de l'exercice 2020.

#### **Exécution budgétaire 2020- assainissement**

→ La gestion du service étant assurée par la SPL O des Aravis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les écritures enregistrées sont afférentes à la facturation des services pour la période 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019 et aux soldes des dossiers engagés.

##### **SOLDES DE CLOTURE DU BUDGET :**

section fonctionnement : 10 115.54 € sera affecté au budget principal 2021, section fonctionnement

section investissement : 87 428.06 € (solde cumulé) sera affecté au budget principal 2021, section investissement.

#### **Exécution budgétaire 2020- eau**

→ La gestion du service étant assurée par la SPL O des Aravis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les écritures enregistrées sont afférentes à la facturation des services pour la période 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 décembre 2019 et aux soldes des dossiers engagés.

##### **SOLDES DE CLOTURE DU BUDGET :**

section fonctionnement : 48 067.29 € sera affecté au budget principal 2021, section fonctionnement

section investissement : 533 289.61 € (solde cumulé) sera affecté au budget principal 2021, section investissement.

#### **Exécution budgétaire 2020 forêt**

→ Le budget forêt est excédentaire sur la section de fonctionnement (+ 21 833.17 €) et les subventions d'investissement restant à percevoir (de 32 852.53 €, dont une subvention de la Région sur le dossier Plaine de Fier 2017-2019) couvrent le déficit d'investissement de 4 003.79 € lié à l'attente de ces subventions, soit un résultat excédentaire global de 17 829.38 €.

▪ **Les travaux de voirie et d'entretien des bois et forêt (fonctionnement) ont été reportés à 2021, car les recettes de ventes de coupes 2020 avaient été annoncées pour 2021. Le versement de ces recettes a, in fine, été reçu sur 2020 ce qui explique l'excédent de fonctionnement.**

#### **Exécution budgétaire 2020- budget principal**

→ Le budget principal est excédentaire en fonctionnement à hauteur de 369 185.88 € et en investissement pour 733 177.61 € (décalage des dépenses du chantier bâtiment jeunesse sur 2021) : *Monsieur Mauxion relève que l'excédent de fonctionnement est important et félicite les agents et les élus pour l'excellente gestion des charges et le bon suivi des produits ayant permis ce résultat.*

##### Dépenses de fonctionnement :

▪ Dépenses de personnel : elles représentent un poste important des dépenses et sont donc un enjeu important, d'autant plus qu'elles conditionnent la qualité du service public. La masse salariale tient compte des remboursements perçus (régime général et organismes d'assurance) :

	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
<b>Masse salariale</b>	451 804 €	439 916 €	392 600 €	407 069,3	387 097.51	406 789.52

▪ Charges à caractère général :

Les dépenses (323 197.30 €) ont été inférieures au montant budgétisé (483 000 €) du fait notamment d'une maîtrise des coûts d'électricité (22 420.88 € vs 35 545 € en 2019) et autres charges diverses (fêtes et cérémonies, réceptions (6 929 € vs 12 598 € en 2019).

**Il est à noter que le budget de fonctionnement a supporté les charges suivantes imputables à la crise COVID :**

- Diminution des recettes de locations de salles (-12 125 €)
- Diminution des recettes périscolaire et cantine (-40 302 €)

Les opérations de l'exercice 2020 font ressortir les résultats suivants :

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
011 - Charges à caractère général	323 197.30	013 - Atténuation de charges	59 407.14
012 - Charges de personnel	465 884.66	70 - Produits des services	99 982.62
014 - Atténuation de produits	41 498.00	73 - Impôts et taxes	860 902.86
042 - Opérations d'ordre	64 788.35	74 - Dotations et participations	345 702.57
65 - Autres charges de gestion courante	138 661.59	75 - Autres produits de gestion	37 720.33
66 - Charges financières	13 440.59	77 - Produits exceptionnels	7 888.64
67 - Charges exceptionnelles	1 636.80	042 - opérations d'ordre	6 689.01
<b>TOTAL</b>	<b>1 049 107.29</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 418 293.17</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de : 369 185.88 €</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
10 - Dotations Fonds divers réserves	4 001.25	040 - Opérations d'ordre	64 788.35
16 - Remboursement emprunts	91 414.29	10 - Dotations	143 989.53
20 - Immobilisations incorporelles	2 691.74	1068 - Dotations fonds divers réserves	300 000.00
204 - Subventions d'équipement versées	50 825.24	13 - Subventions d'investissement	231 087.00
21 - Immobilisations corporelles	369 782.68	16 - Emprunts	1 200 000.00
23 - Immo en cours opération	973 262.67	23 - Immobilisations en cours	323 415.43
27 - Autres immo financières	31 435.82		
040 - Opérations d'ordre entre sections	6 689.01		
<b>TOTAL</b>	<b>1 530 102.70</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 263 280.31</b>
<b>Soit un résultat d'investissement de 733 177.61 €</b>			
( NB ) Restes à réaliser (dépenses engagées et non mandatées) : 542 894.43 € (recettes restant à percevoir) : 71 013.00 €			

<b>BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b>			
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
011 - Charges à caractère général	2 113.56	70 - Produits de l'exploitation	64 756.56
014 - Atténuations de produits	15 556.00	75 - Autres produits gestion courante	853.00
65 - Autres charges de gestion	16.71	77 - Produits exceptionnels	321.00
67 - Charges exceptionnelles	177.00		
<b>TOTAL</b>	<b>17 863.27</b>	<b>TOTAL</b>	<b>65 930.56</b>
<b>Soit un résultat de fonctionnement de : 48 067.29 €</b>			
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES (€)</b>		<b>RECETTES (€)</b>	
23 - Immobilisations en cours	3 465.60	10 - Dotations, fonds divers	3 034.00
		1068 - Dotations et réserves	138 971.52
<b>TOTAL</b>	<b>3 465.60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>142 005.52</b>
<b>Soit un résultat d'investissement de : 138 539.92 €</b>			

## BUDGET ANNEXE FORET

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011- Charges à caractère général	10 545.10	70 - Produits des services	29 051.57
66 - Charges financières	432.30	74 - Dotations et participations	3 759.00
<b>TOTAL</b>	<b>10 977.40</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 810.57</b>

**Soit un résultat de fonctionnement de : 21 833.17 €**

### INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
16 - Remboursement d'emprunts	5 985.50	1068- Excédent fonctionnement N-1	2 426.71
21 - Immobilisations corporelles	445.00	23 - Opération d'ordre	440.40
041- Opérations d'ordre	440.40		
	<b>6 870.90</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 867.11</b>

**Soit un résultat d'investissement de : -4 003.79 €**

**(NB) Restes à réaliser recettes (subventions restant à percevoir) : 32 852.53 €**

**Restes à réaliser dépenses : 8 591.71 €**

## BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

### FONCTIONNEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
011 - Charges à caractère général	227.93	70 - Vente de produits	8 697.65
65 - Autres charges de gestion courante	2.90	74 - Subventions d'exploitation	1 517.72
66 - Charges financières	1 287.78	77 - Produits exceptionnels	1 418.78
<b>TOTAL</b>	<b>1 518.61</b>	<b>TOTAL</b>	<b>11 634.15</b>

**Soit un résultat de fonctionnement de : 10 115.54 €**

### INVESTISSEMENT

DEPENSES (€)		RECETTES (€)	
16 - Emprunts	12 485.89	106 - Dotations et réserves	104 273.18
23 - Immobilisations en cours	3 616.22	16 - Emprunts et dettes assimilées	12 485.89
		23 - Immobilisations en cours	3 616.22
<b>TOTAL</b>	<b>16 102.11</b>	<b>TOTAL</b>	<b>120 375.29</b>

**Soit un résultat d'investissement de : 104 273.18 €**

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, sous la présidence de M. Bruno DUMEIGNIL, par vote à main levée avec 14 Voix POUR :**

- **VOTE** les comptes administratifs 2020 du Budget Principal et des Budgets Annexes Eau, Forêt et Assainissement, correspondant à la gestion de Madame Laurence AUDETTE, Maire, comptes en parfaite concordance avec les comptes de gestion de la Trésorerie.

**Retour de Mme Laurence Audette.**

### **3 -AFFECTATION DES RESULTATS DES BUDGETS 2020 AUX BUDGETS 2021 :**

**N°11/2021**

**Monsieur Josselin MAUXION présente la délibération :**

L'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

**Il est appelé que les résultats d'investissements sont automatiquement affectés à l'investissement :** le conseil a donc à statuer seulement sur l'affectation des résultats de fonctionnement.

**Les excédents de fonctionnement générés peuvent être affectés par décision du conseil soit au fonctionnement soit à l'investissement 2021.**

Les résultats des budgets Eau et Assainissement 2020 sont affectés au budget principal 2021 du fait de la clôture de ces budgets annexes au 31.12.2020.

Vu la délibération n° 10/2021 portant approbation des comptes administratifs 2020,

Considérant les résultats des sections de fonctionnement,

Après avoir approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2020,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2020 du Budget Principal et des budgets annexes Forêt, Eau et Assainissement :

Le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix Pour :

➤ DÉCIDE d'affecter les résultats de fonctionnement 2020 comme suit :

BUDGET (€)	RESULTAT DE CLOTURE (cumulés) 2020	AFFECTATION au Budget 2021	
		Recettes Investissement c/1068	Recettes Fonctionnement c/002
<i>BUDGET Principal</i>	<i>440 029.64</i>	<i>370 000.00</i>	<i>70 029.64</i>
<i>BUDGET annexe Eau</i>	<i>48 067.29</i>		<i>48 067.29 (budget principal)</i>
<i>BUDGET annexe Assainissement</i>	<i>10 115.54</i>		<i>10 115.54 (budget principal)</i>
<i>BUDGET annexe Forêt</i>	<i>31 833.17</i>	<i>10 000</i>	<i>21 833.17</i>

#### 4 -SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2021 :

N°12/2021

Madame Catherine MARGUERET, maire-Adjoint en charge des animations et des associations, présente les propositions de subvention aux associations locales, examinées en commission scolaire et en commission finances, suite aux demandes de subventions reçues avec dossier complet. Les associations extérieures ne sont pas subventionnées hors exception sur demande dûment justifiée.

ASSOCIATION	Pour mémoire versé 2020	Proposition Subv. 2021	commentaire
Ainés de Dingy	320	320	
APED (Association des Parents d'Elèves)	750	750	
Club de Jeux de Sociétés	320	320	
Randonneurs de La Cha	600	600	
Randonneurs de La Cha – sentiers	450	450	200 si journée citoyenne
USEP Annecy 2 (acteur avec l'école de la commur	100	100	
France Alzheimer		100	subvention exceptionnelle
CODERPA 74			Adhésion sans subvention
<b>SOUS-TOTAL ASSOCIATIF</b>	<b>2 540</b>	<b>2 640</b>	
Coop. Scolaire maternelle	1 200	1 200	Sera versée sur présentation projets
Coop. Scolaire élémentaire	3750 Attribué classe verte	4 000 1 200	Classe verte 2020/2021 Sera versée sur présentation projets
KARAPAT – Bébébus	19 380	19 380	
<b>SOUS-TOTAL PETITE ENFANCE</b>	<b>23 120 + 3750</b>	<b>25 780</b>	
CLUB ALPIN FRANÇAIS		2 500	Subvention exceptionnelle
<b>SOUS-TOTAL DIVERS</b>		<b>2 500</b>	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>23 120</b>	<b>30 920</b>	

Monsieur Bruno PUECH, membre du bureau d'une association concernée, ne prend pas part au vote.

**Le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 14 voix POUR,**

- **ARRÊTE** le montant des subventions 2021 allouées (c/6574) à la somme de 30 920 € selon répartition ci-dessus proposée.

**POUR RAPPEL SUBVENTIONS VERSEES PAR LA CCVT :**

*Comité de jumelage Pama-Burkina / Foyer du Parmelan / Football Club Dingy / LIVE- Loisirs Identiques Vivre Ensemble / ADMR / Le Souvenir Français / Dingy Solidarité Accueil*

**5- VOTE DES TAUX DE TAXES COMMUNALES 2021**

*N°13/2021*

**Monsieur Josselin MAUXION** expose :

Les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts permettent au conseil municipal de fixer chaque année les taux d'imposition, la fixation des bases et leur évolution incombant aux services de l'Etat.

**La loi de finances 2020 acte :**

**- la suppression totale la taxe d'habitation, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux.**

Les taux de taxe d'habitation se voient donc figés à leur niveau de 2019. Il est précisé que le calcul des compensations se feront sur la base des taux votés en 2017, soit 23.04 % pour la commune.

**-l'intégration de la part départementale de 12.03% dans le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties 2021.**

**Il est rappelé que les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2014 et il est proposé de ne pas les augmenter pour 2021.**

Taxes	Taux 2020	Produit fiscal 2020	Taux 2021
Taxe Habitation	23.04	452 736	Non concerné
Taxe Foncière Bâti	16.41	226 622	16.41+12.03=28.44
Taxe Foncière Non Bâti	44.06	11 896	44.06

**Vu** le code général des impôts, notamment ses articles 1639 A, 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition ;

**Entendu** les explications du rapporteur,

**Le conseil municipal par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR**

- **ETABLIT pour 2021**, les taux d'imposition communaux suivants :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties 28.44 % (intégrant la part départementale)
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties 44.06 % (taux reconduit)

**6-PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :**

*N°14/2021*

**Mme le Maire expose :** Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) 2021-2024 présenté aujourd'hui traduit les différents projets qui s'inscrivent dans le programme sur lequel l'équipe municipale a été élue, ou dans un programme de modernisation et d'adaptation de la collectivité et de l'action publique. Il reprend les autorisations de programme (AP/CP) qui sont en cours de réalisation, et qui représentent aujourd'hui d'importants investissements, soutenus par les programmes de relance actuels importants initiés par l'Etat et la Région AURA entre autres.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- **VOTE** le plan pluriannuel d'investissement 2020-2024 tel que présenté ci après

BUDGET PAR PROJET		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAUX	en % des dépenses	reste à charge	RESTE A CHARGE
<b>BAT JEUNESSE</b>												
	Dépenses	23 533	225 702	902 809	1 556 334	65 623			2 774 001		42%	1 482 058
	Recettes FCTVA			3 177	30 470	121 978	210 698		366 323	14%		
	Recettes SUBV accordées			176 600	704 020				880 620	32%		
	recettes subv escomptées				45 000				45 000	12%		
<b>VESTIAIRES FOOT</b>												
	Dépenses			4 200	210 500	702 460			917 160		22%	199 459
	Recettes FCTVA					574	28 775	96 026	125 375	14%		
	Recettes SUBV accordées				88 849	296 163	207 314		-			
	recettes subv escomptées								592 326	65%		
<b>MAIRIE</b>												
	Dépenses			1 320	197 820	124 380			323 520		36%	117 787
	Recettes FCTVA						27 042	17 003	44 045	14%		
	Recettes SUBV accordées				16 739	44 949			61 688	19%		
	recettes subv escomptées					100 000			100 000	31%		
<b>CRECHE</b>												
	Dépenses				107 200	295 800			403 000		29%	115 910
	Recettes FCTVA						14 654	40 436	55 090	14%		
	Recettes SUBV accordées								-			
	recettes subv escomptées				23 200	208 800			232 000	58%		
<b>voirie route blonnaire</b>												
	TOTAL DEPENSES			29 475	330 000	12 000	-	-	371 475			313 280
	travaux			29 475	250 000				279 475		84%	
	enfouissement réseaux				80 000				80 000			
	Enrobés					12 000			12 000			
	Recettes FCTVA					4 028	34 167		38 195	10%		
	Recettes SUBV accordées			10 000					10 000	3%		
	recettes subv escomptées				10 000				10 000	3%		
<b>TOTAL HORS VOIRIE</b>												
	Dépenses	23 533	225 702	908 329.00 €	2 071 854.00 €	1 188 263.00 €	0.00 €	0.00 €	4 417 681.00 €			1 915 214.00 €
	Recettes			179 777.00 €	908 278.00 €	772 464.00 €	488 483.00 €	153 465.00 €	2 502 467.00 €	57%		
<b>TOTAL AVEC VOIRIE</b>												
	Dépenses	23 533	225 702	937 804.00 €	2 401 854.00 €	1 200 263.00 €	0.00 €	0.00 €	4 789 156.00 €			2 228 494.08 €
	Recettes			189 777.00 €	918 278.00 €	776 492.25 €	522 649.67 €	153 465.00 €	2 560 661.92 €	53%		
<b>FRAIS PORTAGE</b>												
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAUX			
<b>TOTAL PORTAGES INVESTISS</b>												
	projet intergénérationnel + dossiers en cours	24 386	24 386	26 419	66 406	110 906	79 500	79 500	411 503			
<b>TOTAL PORTAGES FONCTIONNT</b>												
		3 800	3 000	2 080	16 680	36 200	33 450	31 700	126 910			

## 7- AUTORISATIONS DE PROGRAMMES : VESTIAIRES FOOT – TRAVAUX CRECHE – TRAVAUX MAIRIE

N°15/2021

Monsieur Josselin MAUXION, conseiller municipal délégué aux finances présente la délibération.

**Rappel des principes généraux sur la gestion en Autorisation de Programme :**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire. Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1<sup>ère</sup> année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

**La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire qui vise à planifier la mise en œuvre pluriannuelle d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement.**

**Pour information, la somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.**

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire.

Elles sont votées par le Conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple).
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,

Vu l'instruction M14,

**Considérant** que l'autorisation de programme et crédit de paiement, AP /CP est nécessaire au suivi des projets communaux,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- **DECIDE** l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la **construction d'un vestiaire foot et club house** ainsi que détaillé ci-après :

MONTANTS TTC	2020	2021 CP prév	2022 CP prév	2023	TOTAL
DEPENSES CP	4 675	210 025	702 460		917 160

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- **DECIDE** l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à aux travaux nécessaires à la **transformation des locaux (ancienne école maternelle) en crèche** ainsi que détaillé ci-après :

MONTANTS TTC	2020	2021 CP prév	2022 CP prév	2023	TOTAL
DEPENSES CP		107 200	295 800		403 000

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2021.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- **DECIDE** l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à aux **travaux d'agrandissement de la mairie** ainsi que détaillé ci-après :

MONTANTS TTC	2020	2021 CP prév	2022 CP prév	2023	TOTAL
DEPENSES CP	1 320	197 820	124 380		323 520

- DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2021.

## **8-VOTE DES BUDGETS 2021 FORET - BUDGET PRINCIPAL :**

*N°16/2021*

**Monsieur Josselin MAUXION présente les éléments :**

Les projets de budget ont été travaillés en réunion de commission finances et en collaboration avec le service de la Trésorerie auquel les documents ont été soumis pour vérification de la régularité budgétaire.

## **NOTE DE PRESENTATION**

### **REMARQUES GENERALES :**

- **Concernant les budgets Eau et Assainissement**, ceux-ci sont désormais tenus par la Société Publique Locale O des Aravis, sous contrôle des élus. Les budgets annexes sont clôturés au 31.12.2020, et les reports sont inscrits au budget principal (58 182.83€ en section de fonctionnement et 620 717.67€ en section d'investissement). Certaines opérations de reliquat (règlement Agence de l'Eau, ...) seront enregistrées au budget principal. Les immobilisations seront transférées dans le courant 2021 à la SPL O Des Aravis.
- **Le budget annexe Forêt** est maintenu, c'est un budget enregistré HT car l'activité bénéficie d'un assujettissement à TVA.



## **Budget 2021- Forêt**

→ Le budget Forêt 2021 dégage un excédent de fonctionnement de 13 258.17 €. Les recettes escomptées sur ventes de coupes se montent à 13 600 € (parcelle 15 : 1600 €, parcelles 56 : 3000€, parcelle 21 : 9000 €). Sont prévus en dépense des travaux d'entretien, débroussaillage (4 500 €) entretien de cours d'eau (3 510 €), lutte contre les plantes invasives (2 000€), panneaux forestiers (1 000 €) et entretien de voirie (6 681.83€).

→ Le budget d'investissement est grevé d'un report déficitaire de 33 857.73 € correspondant à des subventions attendues de la Région (dossier Plaine de Fier) d'un montant de 28 252.53 € et de Sylv'actes (travaux sylvicoles) pour 4600 €. Le budget d'investissement prévoit en dépense la réalisation de plates formes à la Pra et à Verbin (4 165 €) et l'amélioration de la desserte du Collet (6 000 €). Les travaux sylvicoles sont prévus à hauteur de 8 831.24 € (dont travaux reportés de 2020 pour 7 426.71€).

## **Budget 2021- Budget principal**

→ Le budget de fonctionnement dégage un résultat positif de 77 326.59 € viré à l'investissement.

→ Le budget d'investissement prévoit un emprunt d'équilibre de 70 000 € qui ne sera effectivement réalisé que selon l'avancement des projets.

### **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :**

Les grands volumes de 2020 sont maintenus ; En application du principe de précaution, certaines prévisions de dépenses sont évaluées en fonction des réalisations de 2019 lorsque les dépenses 2020 ont été minimisées par la crise COVID.

Quelques précisions :

**Dépenses de personnel** : les charges ayant été maîtrisées jusqu'à ce jour, il est proposé le renforcement suivant pour 2021 :

- \* **recrutement d'un agent en charge de l'accueil** (remplacement congé maladie) **et de la communication.**
- \* **recrutements prévisibles pour le 4<sup>e</sup> trimestre de 2 agents** (2 recrutements en périscolaire et cantine en remplacement de 2 congés maternité).
- \* **recrutement d'un chargé de mission** chargé du suivi des travaux, des bâtiments et gros projets.

**Charges à caractère général** : diverses charges sont majorées par rapport à la réalisation 2020 notamment :

-petit équipement **nouvelle école maternelle et nouveaux locaux périscolaires.**

-locations mobilières : les montants sont augmentés de 5 KE pour tenir compte des remplacements possibles en **matière informatique.**

-petits travaux sur les bâtiments : sont prévus les **peintures de la mairie**, les **travaux d'électricité** pour la **maintenance des bâtiments**, le remplacement de **l'adoucisseur d'eau** du restaurant scolaire.

-voirie : la **réparation du Pont Calan** (20 KE) est prévue, la dépense est équilibrée en recettes pour le même montant (remboursement assurance avec tiers identifié), les réfections d'enrobés sont prévus à hauteur de 30 KE.

-frais d'actes, de contentieux et honoraires : les frais d'avocats et de conseil permettant la défense de la commune et les régularisations foncières (VC 2 de la Pra) sont budgétisés.

-**le passage à la fibre** pour la mairie, le bâtiment jeunesse et la bibliothèque est pris en compte (augmentation des coûts d'abonnement).

-Une somme de 5 KE € est prévue pour les actions de la **commission Ecrin de Vie** (ateliers zéro déchets-broyage – compostage...) et 5 KE pour les actions de la **commission Services de proximité.**

-les frais de nettoyage des locaux sont revalorisés afin de tenir compte de **l'entretien de la nouvelle école maternelle/bâtiment jeunesse.**

-**Des dépenses imprévues** (compte 022) sont provisionnées à hauteur de 5% des dépenses de fonctionnement.

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT** : Les dotations de l'Etat sont supposées reconduites à l'identique.

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT :**

Elles tiennent compte des projets suivants : (dont restes à réaliser 542 894.43 €)

<i>Compte 20 immo incorporelles</i>	<i>Modification PLU</i>	6 000 €
	<i>Frais d'études (dont Accompagnement informatique/téléphonie)</i>	5 000 €
	<i>Concessions et droits (applications)</i>	12 000 €
	<i>Annuité enfouissements et éclairage public SIEVT</i>	80 000 €
<i>Compte 23 immo en cours</i>	<i>Bâtiment jeunesse selon programme de travaux 2021</i>	1 556 334 €
	<i>Voirie route de la Blonnière (solde y compris plus values)</i>	249 900 €
	<i>Travaux voirie Ablon solde</i>	8 794 €
	<i>Vestiaires Foot (MO + trx 30%)</i>	210 500 €
	<i>Travaux mairie (MO + trx 60%)</i>	197 000 €
	<i>Projet crèche (MO + trx 20%)</i>	107 200 €
	<i>Solde vidéo surveillance</i>	9 300 €
<i>Compte 21 immo corporelles</i>	<i>Acquisition terrains (la Blonnière ...)</i>	15 000 €
	<i>Réseaux de voirie (dont reprise busage Chemin de Poussy et reprise busage déchetterie)</i>	90 000 €
	<i>Eclairage public</i>	6 500 €
	<i>Matériel informatique (dont serveur mairie et socle numérique école élémentaire subventionnable)</i>	70 000 €
	<i>Mobilier (bâtiment jeunesse, mairie)</i>	25 000 €
<i>Compte 27638 – portages EPF</i>	<i>Annuité appartement copro « le chêne »</i>	20 000 €
	<i>Annuité Terrain parking cimetière</i>	13 000 €
	<i>Annuité Propriété route du Chef Lieu bâtiment intergénérationnel</i>	35 000 €

**RECETTES D'INVESTISSEMENT :**

-Les subventions pour le bâtiment jeunesse sont attendues pour un montant de 704 020 €.

-Les subventions sur le projet mairie sont attendues pour 16 739 € (subventions confirmées).

**D'autres subventions demandées mais non encore attribuées pourraient venir conforter les recettes attendues.**

**A/ BUDGET FORET : Le Conseil municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR**

➤ **VOTE** le Budget Annexe Forêt 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
011	Charges à caractère général	23 291.83	002	Résultat reporté en fonct	21 833.17
66	Charges financières	450.00	70	Produits des services	15 166.83
023	Virement à l'investissement	13 258.17			
	<b>TOTAL</b>	<b>37 000.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>37 000.00</b>

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ HT	Chapitre	Libellé	€ HT
001	Report d'investissement	33 857.73	13	Subventions (1)	36 241.83
16	Remboursement emprunts	6 500.00	021	Virement de la section de fonct	13 258.17
21	Immobilisations corporelles (2)	19 142.27	1068	Dotations fonctionnement 2020	10 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>59 500.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>59 500.00</b>

(1) dont restes à réaliser subventions attendues : 32 852.53 €

(2) dont restes à réaliser travaux : 8 591.71 €

**B/ Budget principal : Le Conseil municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR**➤ **VOTE** le Budget PRINCIPAL 2021 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
011	Charges à caractère général	513 873.41	013	Atténuation de charges	55 814.12
012	Charges de personnel	576 700.00	002	Solde de fonctionnement 2020 (1)	128 212.47
014	Atténuation de produits	46 700.00	70	Produits des services	115 773.41
023	Virement à l'investissement	77 326.59	73	Impôts et taxes	935 500.00
042	Opérations d'ordre	65 000.00	74	Dotations et participations	236 300.00
65	Autres charges de gestion	155 700.00	75	Autres produits de gestion	40 000.00
66	Charges financières	26 400.00	77	Produits exceptionnels	20 600.00
67	Charges exceptionnelles	3 000.00			
022	Dépenses imprévues	67 500.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>1 532 200.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 532 200.00</b>

(1) Dont reports des budgets eau : 48 067.29 €, report assainissement : 10 115.54 €, report Budget principal : 70 029.64 €

**INVESTISSEMENT**

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Libellé	€ TTC	Chapitre	Libellé	€ TTC
10	Dotations	400.00	001	Solde exécution Invst reporté (3)	1 429 558.80
16	Remboursements emprunts	150 000.00	021	Virement du fonctionnement	77 326.59
20	Immob. Incorporelles	25 600.00	040	Opérations d'ordre entre sections	65 000.00
204	Subventions d'équipement versées	80 000.00	10	Dotations, fonds divers	190 000.00
21	Immobilisations corporelles	261 300.00	1068	Dotations, excédents Fonct 2020	370 000.00
23	Immobilisations en cours (1)	2 361 500.00	13	Subventions d'investissement (2)	744 914.61
27	Autres immob financières	68 000.00	16	Emprunts et dettes	70 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>2 946 800.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 946 800.00</b>

(1) Dont 542 894.43 € restes à réaliser Dépenses

(2) Dont 71 013 € reste à réaliser Recettes

(3) Dont 808 841.13 € solde d'investissement BP 2020, 533 289.61 € solde investissement eau, 87 428.06 solde investissement assainissement.

**9-DEMANDE DE SUBVENTION VESTIAIRES FOOT ET CLUB HOUSE****N°17/2021****Madame Laurence AUDETTE présente la délibération.****Elle remercie l'architecte du projet M. Laffargue, le bureau d'études Fluides CETRALP et le SYANE pour leur appui réactif dans la finalisation des éléments techniques.****Rappel du contexte :**

Le mauvais état des vestiaires actuels, leurs dimensions insuffisantes et la nécessité de mise aux normes implique des travaux :

- Les locaux sont en mauvais état et **ne sont plus aux normes** (préfabriqués datant de 1992 – douches insuffisantes, vestiaires arbitres pas aux normes, accessibilité à améliorer...).
- Modification des usages : Nécessité de **vestiaires filles et vestiaires garçons** compte tenu d'équipes mixtes jusqu'en U15. Par ailleurs il est à noter la création d'une équipe sénior filles.
- Pas d'abri possible en cas de pluie ni de salle de goûter / d'espace d'enseignement théorique.
- Les facilités sont largement insuffisantes : rangements et espaces de nettoyage, bureaux, moyens de petite réception non prévus à l'origine.

## LE CLUB DE FOOT

Il existe depuis 1985. Le nombre d'adhérents au club est en augmentation (180 à l'automne 2019, soit le 2eme plus grand club de la CCVT) le nombre d'équipes est en augmentation : **17 équipes au total** (équipes sénior dont **1 équipe femmes séniors** (29 joueuses) + **des équipes enfants complètes** : 2 équipes U6/U7, 2 équipes U9, 2 équipes U11 et 4 équipes U13, 2 équipes U15, 2 équipes U17 (U13, U15 et U17 **en entente avec le Lanfonnet** -Menthon St Bernard).

## MUTUALISATION

Les locaux sont utilisés par l'association du Foot mais également par **d'autres associations** (Trails, cross...).

**L'utilité est intercommunale**, avec des adhérents au club de foot des communes voisines, non limitées à la CCVT (Alex, Bluffy, la Balme de Thuy, Thônes, le Clefs, les Villards, Annecy le Vieux...)

Le terrain de foot est utilisé quant à lui également par les écoles, utilisant ponctuellement du matériel, un partenariat Club de Football / écoles est suivi depuis plusieurs années.

## PROPOSITION DE TRAVAUX

Construction d'un bâtiment communal entre le cimetière et le terrain de sport. Le bâtiment est en RDC pour éviter la pose d'un ascenseur. Un auvent est prévu afin d'abriter le public lors des matchs.

Ce projet a fait l'objet d'une **consultation auprès de l'association Football Club de Dingy St Clair**, suit les recommandations de la **Fédération Française de Football** qui sera partenaire du projet et prend en compte l'ensemble des usages.

Surfaces évaluées par l'architecte avec les acteurs :

Pieces	Nombre	Surface unitaire en m2	Surface en m2 utiles
Vestiaire H + F	4	20	80
Douches joueurs H + F (2X6 douches)	12		20
Sanitaires lavabo H+F	2	5	10
Local arbitre (douche lavabo bureau vestiaire)	1	10	10
Local rangement extérieur	1	15	15
Office buanderie	1	12	12
Grande salle	1	30	30
Circulations			30
Local technique			pm
<b>Total</b>			<b>207m<sup>2</sup></b>
Auvents	2	30	60

Par délibération n°74/2020 du 19 novembre 2020 le conseil municipal a voté le plan de financement du projet.

Il convient d'actualiser le plan de financement comme suit, afin de préciser les **performances énergétiques** et la **sobriété carbone** entre autres, auxquelles il est souhaité que le projet parvienne.

En effet, outre la **certification « bois des Alpes »** auquel le projet répond d'ores et déjà, le maître d'œuvre, en concertation avec le SYANE, a engagé une démarche de performance énergétique afin que le bâtiment soit catégorisé « à énergie positive » de niveau de performance « carbone 1 » du référentiel E+C et « Energie 3 » du référentiel E+C. Ces performances énergétiques seront atteintes sans modification notable de l'enveloppe financière allouée au projet.

**Ces améliorations permettent entre autres d'accueillir une centrale photovoltaïque de production (permettant de couvrir près de 20% des consommations énergétiques actuelles de la collectivité / source SYANE).**

Une attention particulière sera apportée à l'intégration architecturale.

Il est à noter également l'attention portée à l'aspect de non artificialisation des sols : le nouveau bâti est compensé par la **démolition de l'ancien vestiaire foot et la remise en herbe d'espaces précédemment goudronnés.**

Est également prévue la récupération des eaux pluviales (étude arrosage du terrain de football et / ou infiltration

directe dans le sol.)

Enfin, dans une vision plus globale et sur le long terme, il est rappelé la nature évolutive du projet, des usages supplémentaires ou différents pouvant intervenir. Cette flexibilité concourt à la durabilité du bâtiment dans le temps et à son adaptation en fonction des nouveaux usages et de l'évolution des modes de vie / source architecte.

## PLAN DE FINANCEMENT

COUT PROJET HT			
Faisabilité		3 500	
Travaux		663 500	
Maitrise d'œuvre		61 200	
Frais annexes		1 250	
imprévus		35 200	
TOTAL PROJET HT A FINANCER			764 650
FINANCEMENT			
SUBVENTIONS			
DETR 2021 dont bonification objectifs « Eau-Air-Sol » et Bonification « Bois des Alpes »	50%	382 325	déposée
REGION Equipements sportifs	14%	110 000	déposée
FFF - Vestiaires	2.6%	20 000	A déposer
FFF - Club House	2.6%	20 000	A déposer
Conseil Départemental CDAS 2021	8%	60 000	déposée
RESTE A CHARGE COMMUNAL	22.8%	172 325	
FINANCEMENT TOTAL		764 650	764 650

**Le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 Voix POUR,**

- **CONFIRME** sa volonté de mettre en œuvre le projet dans le cadre des performances énergétiques « carbone 1 » du référentiel E+C et « Energie 3 » du référentiel E+C incluant une renaturation et une compensation des espaces.
- **APPROUVE** le plan de financement du projet tel que présenté.
- **AUTORISE** Mme le Maire à déposer les demandes de subvention relatives au projet de vestiaires foot et club house.

### **10-DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE 2021 :**

*N°18/2021*

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux visant l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière.

Pour 2020, il est proposé de présenter un dossier relatif aux travaux de voirie situés sur la Route de la Blonnière (**portion située entre l'Auberge du marmiton et la Route de Verbin**), ces travaux visant à sécuriser la circulation des piétons et des véhicules le long de cette voie à forte circulation : création d'un trottoir en amont de la Salle des Sociétés avec espaces sécurisés.

Le montant des travaux de voirie relatif au chantier VC 3 est de 250 000 € pour 2021 dont 50 000 € environ liés à la sécurité piétonne.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- **SOLLICITE** une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 30% auprès du Conseil Départemental de Haute Savoie pour financer ces travaux.

## **11-OPERATION « FAUCHE QUI PEUT » ALPAGE D'ABLON :**

N°19/2021

**Monsieur Bruno PUECH**, conseiller délégué, présente le contexte : les chardons de l'alpage d'Ablon sont des plantes vivaces qui disposent d'une forte capacité de prolifération. Leur dissémination les rend invasifs au point de concurrencer fortement l'herbe de l'alpage.

L'opération « Fauche qui peut » est un projet de **campagne d'éradication** de ces chardons qui envahissent l'alpage d'Ablon, entre le chalet d'alpage et le site d'escalade, sous forme de chantiers participatifs de bénévoles.

Pour réduire de façon efficace la présence des chardons indésirables, la campagne de fauchage doit s'étaler sur **trois années consécutives, à raison de deux chantiers par an** : un samedi de fin mai/début juin, et un jour de semaine courant août.

Cette opération devrait pouvoir obtenir le soutien du **Syndicat Mixte des Glières** dans le cadre du programme **Natura 2000**, avec une aide financière à hauteur **de 80 % du coût total**, pour une action pluriannuelle dès 2021.

Cette campagne serait organisée par la commune, avec l'appui de la SEA 74 (Société d'Economie Alpestre) qui assurerait une prestation de service comprenant l'accompagnement de la commune dans l'organisation de l'opération, la prise en charge la conduite des chantiers sur place avec présentation pédagogique de l'opération et des consignes, ainsi qu'une animation sur place.

Le coût de l'opération facturée par la SEA pour l'année 2021 serait de 4 240 €, et le coût supporté par la commune, après déduction de l'aide de 80% du Syndicat Mixte des Glières, serait de 848 €.

**Au vu de l'intérêt environnemental et agricole que présente le projet, et considérant que le projet s'inscrit pleinement dans la démarche de participation citoyenne que souhaite promouvoir le Conseil municipal,**

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR :**

- **SE PRONONCE** en faveur de l'opération « Fauche qui peut » programmée pour les années 2021 à 2023.
- **SOLLICITE** le syndicat mixte des Glières pour obtenir une aide financière pour les deux chantiers de l'année 2021, et pour ceux des deux années suivantes, dans le cadre de Natura 2000 (80% des coûts prévisionnels de l'opération)
- **VALIDE** une participation de la commune à hauteur de 848 € pour chacune des 3 années du programme.
- **DIT** que les crédits seront inscrits aux budgets 2021 à 2023.

## **11-TABLEAU DES EMPLOIS – CREATION DE POSTE**

N°20/2021

**Madame Catherine MARGUERET** expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le tableau des emplois afin de créer un poste « accueil et communication ».

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effec	Nouvel effectif	TEMPS DE TRAVAIL
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>					
Adjoint administratif	Adj. adm territorial	C	0	1	35/35e

**Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée à l'unanimité avec 15 voix POUR,**

- **DECIDE** la création de poste telle que présentée avec effet au 19 mars 2021.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget principal.

## **12-CHARTRE DU TELETRAVAIL**

*N°21/2021*

**Sur rapport de Mme Sophie GRESILLON, conseillère déléguée.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature ;

Vu le décret n° 2020-524 du 5 mai 2020 modifiant le décret n° 2016-151 du 11 février 2016 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du télétravail dans la fonction publique et la magistrature,

La période de confinement lié au COVID-19 a conduit à expérimenter le télétravail **en application des recommandations des autorités publiques.**

**Le télétravail a été expérimenté dès avril 2020 par le service administratif communal, les emplois susceptibles d'être tenus à distance ont appliqué de 1 à 2 demi-journées par semaine.**

**Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 18 février 2021,**

Il est donné lecture de la charte du télétravail.

**Le conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité avec 15 voix POUR**

- **DECIDE** l'instauration du télétravail au sein de la commune de Dingy -St-Clair à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.
- **APPROUVE** la charte du télétravail telle que présentée.

### **RAPPORT SUR LES DECISIONS DU MAIRE – ARTICLE L2122-21 du CGCT**

N°	DATE	CONTENU
02/2021	24.02.2021	avenant n°2 au marché de MO Bâtiment jeunesse - Verdance
03/2021	24.02.2021	Avenant n°1 au marché bâti jeunesse lot 13 AQUATAIR de 12 376.99 HT
04/2021	24.02.2021	Avenant n°1 au marché bâti jeunesse lot 4 CBMA -616.88 HT

---

## COMMUNICATIONS

---

### **AMENAGEMENTS PLAINE DE FIER :**

*Le projet d'aménagement du secteur de la porte du Fier à Dingy déchetterie mené par la CCVT prévoit la mise en place d'espaces de stationnement, d'aires de pique-nique à proximité des agrès déjà existants.*

*Des toilettes sèches et un point d'eau seront à disposition (entretien communal).*

*Des attaches porte-vélos ont été demandés par la municipalité ainsi qu'un passage piéton sécurisé entre le parking et les aires.*

*Concernant le chemin de la Pra, son accès sera limité avec la mise en place d'un portail, permettant l'accès aux piétons et mobilités douces (passage 0.90 cm) et aux propriétaires riverains : enquête publique à venir.*

*Il a été fait une proposition par deux jeunes entrepreneurs / administrés d'aménager un espace « activités de nature et location de vélos » dans le secteur au nord du parking.*

*L'objet est une location ponctuelle (mi-juin à mi-septembre). Une convention fixant le cadre de location sera votée en conseil municipal après étude par les commissions concernées (urbanisme et services de proximité).*

*Certains élus s'interrogent vivement sur les conséquences de l'aménagement de la Plaine de Fier (déjà approuvé par le précédent Conseil Municipal et financés par le Département).*

*Suite à ces échanges, il est demandé une attention particulière sur le volume des locations en particulier concernant le vélo électrique (veiller à la mixité des usages tout en privilégiant l'espace naturel).*

*NB : un cadre de « Bons usages de la Plaine du Fier » est prévu (panneaux d'information et de sensibilisation au niveau des 4 entrées sur le site) : Alex, La Balme de Thuy, Dingy St Clair et Morette, par le Département.*

*Madame le Maire rappelle que les aménagements de la Plaine de Fier ont été financés par le Département en vue de promouvoir 3 usages : promenades piétonnes, promenades vélo et promenades à cheval.*

### **DEMANDE D'INSTALLATION D'UN POINT DE DEPART DE MONTGOLFIERE :**

*Madame le maire informe d'une demande émanant d'un habitant de la commune d'installer une plate-forme de départ de montgolfière. Une convention sera étudiée et présentée au Conseil Municipal (décollage).*

### **INSTALLATION DE BIOCCOP SUR LA COMMUNE :**

*Les travaux de construction du bâtiment vont bientôt commencer, une ouverture à l'automne 2022 est visée.*

*L'étage et une partie du rez-de-chaussée pourraient être consacrés à un espace de santé, toute demande d'installation de professionnels est à noter et à transmettre à la mairie.*

### **ZA DE GLANDON :**

*Le Plan Local d'Urbanisme n'autorise pas de façades métalliques, or les projets proposés par les artisans présentent ce type de construction. Cette possibilité pourrait être obtenue par modification du PLU (inscrite au budget 2021).*

### **BATIMENT JEUNESSE :**

*Les délais sont tenus, la réception du bâtiment est prévue pour mai prochain. Le travail de finalisation des abords et de la cour se poursuit avec une réunion prévue semaine prochaine. Les plantations et finalisation des espaces seront faits à l'automne.*

La séance est levée à 23 heures.

Affiché le : 25.03.2021

Le Maire,

Laurence AUDETTE